

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2016

Vote des comptes administratifs 2015

Le conseil municipal examine et approuve les comptes administratifs 2015 :

Budget général

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 301 240,85 €
- en recettes de fonctionnement à 464382,05 €
- en dépenses d'investissement à 445 338,80 €
- en recettes d'investissement à 155 517,69 €

ce qui laisse ressortir un déficit global de 126 679,91 € pour l'exercice, les restes à réaliser s'élevant à 284 129,39 € en dépenses et à 43 802,90 € en recettes.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 49 494,62 € sur le budget 2016
- décide d'affecter :
 - la somme de 166 649,35 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement, montant correspondant au besoin de financement réel de la section, inclue la reprise du résultat excédentaire du budget annexe « CCAS » de 3 508,15 €.

Budget annexe « Zone artisanale de Chérinal »

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 62 469,62 €
- en recettes de fonctionnement à 0,00 €
- en dépenses d'investissement à 0,00 €
- en recettes d'investissement à 66 572,40 €

ce qui laisse ressortir un excédent global de 4 102,78 € pour l'exercice.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement excédentaire de 66 572,40 € et un résultat de fonctionnement déficitaire de 62 469,62 € sur le budget 2016.

Budget assainissement

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 23 121,47 €
- en recettes de fonctionnement à 41 684,82 €
- en dépenses d'investissement à 600 751,65€
- en recettes d'investissement à 348 524,26 €

ce qui laisse ressortir un déficit global de 233 664,04 € pour l'exercice, les restes à réaliser s'élevant à 530 482,40 € en dépenses et 307 500,00 € en recettes.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 29 244,99 € sur le budget 2016
- décide d'affecter :
 - la somme de 18 563,35 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement, montant correspondant au besoin de financement réel de la section.

Approbation des comptes de gestion 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015 fournis par le receveur, les chiffres correspondant à ceux du compte administratif.

Vote des budgets primitifs 2016

Budget général

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 380 400,00 €, le virement à la section d'investissement s'élevant à 109 795,50 €, les dépenses imprévues à 7 288,63 €. Les charges financières sont de 700 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 478 494,62 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 284 129,39 € en dépenses et à 43 802,90 € en recettes.

Les principales recettes :

- FCTVA : 13 000 €
- Taxe d'aménagement : 500 €
- subvention pour les travaux du cimetière : 3 000 €
- subvention pour la toiture de l'église : 35 300 €
- subvention pour l'achat de matériel incendie : 800 €
- subvention pour les travaux d'extension des vestiaires du terrain de sports : 18 000 €
- emprunt : 130 000 €.

Les principales dépenses :

- remboursement du capital des emprunts : 40 000 €
- frais de numérisation du PLU : 6 000 €
- achat de terrain de voirie : 5 000 €
- plantation d'arbres : 2 000 €
- reprise de l'enduit de la façade du bâtiment de l'école : 3 000 €
- travaux pour création de voirie : 35 000 €
- poteaux incendie : 4 000 €
- équipements incendie : 4 000 €
- matériel atelier communal : 2 400 €
- matériel de bureau : 1 200 €
- cœur de village (cimetière) : report 2 897 €
- cœur de village (place devant cimetière + voirie devant l'entrée) : 9 102 €
- toiture de l'église : 200 000 €
- mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux : 6 000 €
- extension des vestiaires du terrain de sports : 108 000 €.

Les subventions au compte 6574 se décomposent comme suit :

- Cré'Anim : 270 €
- L'Avenir Saindidois : 100 €
- Ligue contre le Cancer : 200 €.

Budget annexe « zone artisanale »

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 76 469,62 € et les recettes à 101 254,70 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 101 254,70 €.

Budget annexe « assainissement »

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 37 312 €. Les intérêts des emprunts s'élèvent à 695 € et les amortissements à 19 618,00 € en dépenses et à 4 812,00 € en recettes.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 714 259,39 €, le remboursement du capital des emprunts s'élevant à 16 720,00 € et les amortissements à 4 812,00 € en dépenses et à 19 618,00 € en recettes.

Les dépenses correspondant aux travaux (requalification de la lagune du village, reprise de tronçons du réseau) s'élèvent à 663 482 €, les recettes se composent de subventions pour 388 900 € et d'un emprunt pour 270 000 €.

Affectation du marché « rénovation de la toiture de l'église »

Suite à l'appel d'offres lancé pour la rénovation du clocher et de la toiture de l'église ainsi que le remplacement de ses équipements et de quelques éléments de charpente et ravalement de façades, neuf offres ont été reçues.

Après définition des critères de sélection, analyse des offres selon le règlement de consultation et négociation avec les entreprises classées les trois premières, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise PIGUET de SANCE pour un montant HT de 149 000 €.

Le conseil municipal entérine cette proposition et délègue le maire pour négocier le financement de ces travaux.

Accord sur le devis isolation, électricité, chauffage de l'extension des vestiaires du terrain de sports

Après avoir examiné les différents devis reçus, le conseil municipal décide de retenir :

- l'entreprise FLATOT de CURTAFOND pour un montant de 1 497,40 € HT (électricité)
- l'entreprise GALLET de CONFRANCON pour un montant de 5 932,69 € HT (chauffage par pompe à chaleur air air)
- l'entreprise MOIRAUD de BOURG EN BRESSE pour un montant de 15 210,43 € HT (isolation et façade)
- l'entreprise POINT P de BOURG EN BRESSE pour un montant de 3 624,21 € HT (portes, fenêtres, carrelage).

Concernant la réfection de parties du revêtement des façades est et nord de l'école, le conseil accepte le devis de l'entreprise MOIRAUD de BOURG EN BRESSE pour un montant de 2 259,00 € HT.

Droit de préemption

Le conseil municipal est informé de la vente d'une maison d'habitation sise allée des Charmettes sur une parcelle cadastrée section ZA n°226 d'une superficie de 1 067 m² et décide de ne pas exercer son droit de préemption.